



LE PRÉSIDENT

Réf. : CM-COM10/D10-431

Orléans, le **18 JAN. 2010**

Madame, Monsieur,

C'est avec la plus grande attention que j'ai pris connaissance de votre courrier par lequel vous me faites part des difficultés quotidiennes que rencontrent les personnes à mobilité réduite pour voyager en transports urbains dans l'agglomération.

Tout d'abord, je tenais tout simplement à m'excuser, au nom de tous les élus de l'Agglo, pour les incidents que vos adhérents ont connus lors du dernier le Festival de Loire. Bien que conscients des phénomènes de saturation que le réseau peut connaître en de telles périodes, soyez assuré que je veillerai lors des prochaines manifestations festives à ce que mes services et l'exploitant du réseau demeurent particulièrement vigilants à l'accueil des personnes à mobilité réduite dans les rames de tram.

Je souhaitais également vous dire combien je suis personnellement mobilisé aux côtés des maires et de Muriel Chéradame, vice-présidente de l'Agglo chargée des déplacements, pour mettre en accessibilité notre réseau de transports urbains, en réponse aux obligations fixées par la loi du 11 février 2005. L'objectif de 2015 est très ambitieux ; la mise en accessibilité des arrêts de bus et le remplacement des véhicules représentent des investissements colossaux pour notre collectivité, à l'heure où nous réalisons la construction de CLEO. Cela nous impose nécessairement des choix et c'est pourquoi, dans le cadre du schéma directeur d'accessibilité adopté en 2009, nous avons fixé une programmation de mise en accessibilité du réseau sur 2009/2015 avec un échéancier clairement défini. Nos priorités, comme vous le savez, seront de poursuivre la mise en accessibilité des arrêts, le renouvellement du matériel roulant, d'améliorer l'information aux arrêts et dans les véhicules et de faire évoluer les services spécifiques. Un budget de 500 000 € TTC par an est inscrit au projet d'agglomération 2008/2014 pour la réalisation de ces travaux, ce qui permettra d'aménager environ 35 arrêts de bus par an.

Depuis 2006, les questions d'accessibilité font l'objet d'un travail de réflexion de fond mené par l'Agglo en lien étroit avec la commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées. Je vous informe d'ailleurs que la prochaine commission se réunira en février prochain pour évoquer notamment la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des déplacements des personnes à mobilité réduite durant le chantier CLEO.

Plus globalement, je tiens vraiment à ce que l'on prenne en compte au sein de la commission tous les types de handicap et les besoins exprimés par les personnes à mobilité réduite, dans une logique de concertation étroite avec les associations locales. A ce titre, vous mentionnez dans votre courrier la mise en place de votre groupe de veille, une

Association des paralysés de France, Délégation départementale
Madame Laurence ESTIOT, Représentante départementale
Monsieur Kristof COLLIOT, Directeur de délégation
11 rue Robert Le Pieux - 45000 Orléans


démarche qui a suscité tout mon intérêt et j'en profite pour vous en remercier car, j'en suis certain, votre initiative contribuera à orienter et accompagner notre politique d'accessibilité. Votre association est bien entendu représentée au sein de la commission accessibilité, mais je souhaite aller plus loin en vous proposant d'intégrer votre groupe de veille à cette dernière. Vous pourriez ainsi, à chaque séance, présenter les dysfonctionnements constatés et les pistes d'amélioration envisagées par les usagers. Mes services prendront l'attache de votre association afin d'étudier cette option.

J'insisterai enfin sur deux points qui m'apparaissent comme essentiels. Avec la SETAO, nous portons une attention toute particulière à la sensibilisation des conducteurs et des personnels de la SETAO aux problématiques liées au handicap. Cette démarche a d'ailleurs récemment fait l'objet comme vous le savez d'une journée « portes ouvertes » qui a véritablement permis à une majorité d'agents de la SETAO de mieux appréhender les difficultés liées au handicap.

J'ajouterai également que nous veillons dans le cadre de CLEO à améliorer le système d'information des usagers et étendre les systèmes d'annonces sonores aux carrefours afin de sécuriser les traversées des personnes malvoyantes. De plus, le lancement en 2010 d'un nouveau système de billettique sans contact, nous permet dès aujourd'hui d'équiper le réseau de valideurs accessibles aux PMR et de distributeurs automatiques de tickets munis d'un dispositif sonore. Je rappellerai enfin que le lancement en juin 2009 d'un site internet « www.semtao.fr » respectant les normes W3C et RGAA garantit désormais un accès adapté aux personnes utilisant un logiciel de conversion en braille ou un synthétiseur vocal.

La seconde ligne de tram, avec ses 25 stations et 21 rames entièrement accessibles et des aménagements urbains qui intègrent en amont les problématiques d'accessibilité, sera un formidable outil d'accessibilité du réseau et je m'en réjouis ! Dans cette attente, nous restons à votre écoute et mettons tout en œuvre pour accompagner les déplacements de tous nos concitoyens, sans exception.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.



Charles-Eric Lemaignan

Copie :

- Monsieur Grouard, Maire d'Orléans, Député du Loiret
- Madame Muriel Chéradame, Vice-Présidente de l'Agglo chargée des déplacements
- Madame Marie-Louise Coquillaud, Directeur général des services de l'Agglo
- Monsieur Patrick Prévost, Directeur général adjoint ressources de l'Agglo
- Monsieur Joël Corjon, Directeur des déplacements de l'Agglo
- Monsieur Luc Egoumenides, Directeur de la SETAO